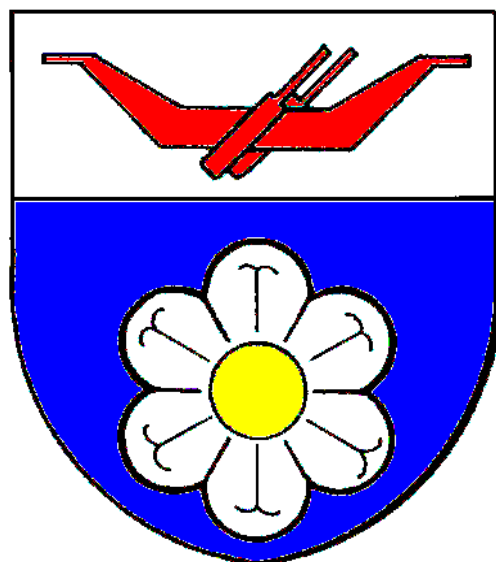
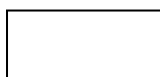


Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du
20 novembre 2017
à 20h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 novembre 2017 à 20h00 heures en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents ainsi que les représentants de la presse.

10 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

Présents:

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur Gilles RYEZ, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur SCHIBENY Rodolphe, Madame POLLINA Sandrine, Monsieur RAMSTEIN Denis, Madame GILLIG Angélique, Monsieur SALLES Vianney.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Florian URFFER
Monsieur Ronald SCHNEEMANN

Absents non excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Martin SPENLE à Madame Sylviane SPINDLER-LIEGEON
Madame Agnès VIELLARD à Madame Cathie SIGRIST-LABAS
Madame Stéphanie BAHRIA à Madame Nadine WOGENSTAHL
Madame Juliette GLAENTZLIN à Madame Angélique GILLIG

Secrétaire de séance :

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services

ORDRE DU JOUR

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2017

POINT 2 - FINANCES

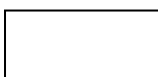
POINT 3- URBANISME

POINT 4- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

POINT 5- MOTION

POINT 6- RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016

POINT 7- RAPPORT RELATIF AU PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016



POINT 8- RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

POINT 9- INFORMATIONS OFFICIELLES

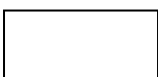
POINT 10- RAPPORT DES COMMISSIONS

POINT 11 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES

POINT 12 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

POINT 13 - CALENDRIER

POINT 14- DIVERS



POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2017

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 05 octobre 2017 ne soulève aucune remarque particulière, il est donc adopté à l'unanimité.

POINT 2- FINANCES

2.01 Décision modificative -Budget Communal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits sont insuffisants au compte 6574 pour régler une dernière subvention et il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

Compte 6574 : + 2 000.00 €

Compte 611 : - 2 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),

ACCEPTE cette décision modificative de crédits.

2.02 Décision modificative - Budget Eau

Monsieur le maire explique que les crédits sont insuffisants au compte 2315 en raison des nombreuses interventions de l'entreprise CAEA suite à des fuites sur le réseau et qu'il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

Compte 2156 : - 7 000.00 €

Compte 2315 : + 7 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),

ACCEPTE cette décision modificative de crédits.

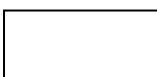
2.03 Travaux micro-crèche : Avenant n°4 au lot 17 « serrurerie »

Monsieur le Maire rappelle le marché conclu avec l'entreprise KLEIBER, notifié le 06 mai 2015, concernant le lot n° 17 « SERRURERIE » relatifs aux travaux d'extension du périscolaire pour l'accueil de l'enfance et de la petite enfance et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un quatrième avenant pour ce lot pour les raisons suivantes :

Il s'agit d'un avenant négatif :

- tôle perforée : découpe laser : a été posée en régie par le Maître d'ouvrage.

Soit un avenant *négatif* de - 2066.00 € HT



L'incidence financière est la suivante :

Montant du marché KLEIBER :	70 221.29 € HT
Avenant n°1 négatif :	- 1 025.80 € HT
Avenant n°2 positif :	+ 8 023.00 € HT
Avenant n°3 positif :	+ 1 380.00 € HT
Montant marché après avenants n°1 – 2 et 3 :	78 598.49 € HT

Avenant n° 4 :	- 2 066.00 € HT
Montant TVA :	413.20 €
Montant TTC :	- 2 479.20 € TTC

Nouveau montant du marché :	76 532.49 € HT
Montant TVA :	15 306.50 €
Montant TTC :	91 838.99 € TTC

Le marché passe donc de 78 598.49 € HT à 76 532.49 € HT, soit une **diminution** de - 2.63 %, à cumuler avec les premiers avenants de - 1.46 % et + 11.59 % et + 1.79%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (14 voix POUR),

ACCEPTE cette proposition d'avenant **négatif** de 2 066.00 € HT soit 2 479.20 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

2.04 Indemnité de Conseil au Receveur-Municipal année 2017

Monsieur le Maire expose que le travail avec Monsieur le Trésorier a été réalisé toute l'année dans de très bonnes conditions. La collectivité a pu compter sur l'entière collaboration des services du Trésor. De plus Monsieur le Trésorier a toujours répondu présent lors de la tenue de commissions communales où il est membre de droit.

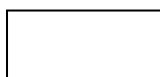
Monsieur le Maire propose donc de donner suite à la demande de Monsieur le Trésorier concernant son taux d'indemnité à hauteur de 100 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (13 voix POUR – 1 ABSTENTION (Monsieur SALLES)),

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de



l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 01/12/2010,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseils et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%, représentant un montant brut de 667.58 € décomposé comme suit : COMMUNE : 580.79 € / EAU : 88.79 €.

DIT que cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera versée à Monsieur Luc ROUSSET, receveur-municipal.

Mme LIEGEON précise que Monsieur ROUSSET est toujours disponible pour la commune de Rosenau.

2.05 Fixation des tarifs de concessions du columbarium et du cimetière

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 concernant le maintien des tarifs de concession du columbarium et du cimetière pour l'année 2017 et propose au Conseil Municipal de maintenir ces mêmes tarifs pour l'année 2018.

	tarifs	
	Une unité pour 15 ans	Une unité pour 30 ans
COLUMBARIUM	750 €/ l'unité	1 500 €/ l'unité
TOMBE SIMPLE	60 €	120 €
TOMBE DOUBLE	130 €	260 €
ESPACE CINERAIRE	200 €	400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),

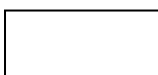
ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

2.06 Fixation des tarifs des photocopies

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 concernant le maintien des tarifs des photocopies pour l'année 2017 et propose au Conseil Municipal de maintenir ces mêmes tarifs pour l'année 2018.

Documents administratifs

	tarifs
	A4 N et B
A3 N ET B	0,50€/ l'unité



A4 COULEUR	0,50 €/l'unité
A3 COULEUR	1.00 €/l'unité

Documents hors état civil et dossiers sociaux				
	tarifs			
	copies ponctuelles	jusqu'à 50 unités	51 à 100 unités	plus de 100
A4 N ET B	gratuit	0,10 €	0,08 €	0,05 €
A4 N ET B associations	gratuit	0,06 €	0,05 €	0,03 €
A4 N ET B étudiants	gratuit	0,03 €	0,02 €	0,01 €
A4 couleur	gratuit	0,20 €	0,16 €	0,10 €
A4 couleur associations	gratuit	0,12 €	0,10 €	0,06 €
A4 couleur étudiants	gratuit	0,06 €	0,04 €	0,02 €
A3 N ET B	gratuit	0,20 €	0,16 €	0,10 €
A3 N ET B associations	gratuit	0,12 €	0,10 €	0,06 €
A3 N ET B étudiants	gratuit	0,04 €	0,04 €	0,02 €
A3 couleur	gratuit	1,20 €	0,32 €	0,20 €
A3 couleur associations	gratuit	0,80 €	0,20 €	0,12 €
A3 couleur étudiants	gratuit	0,60 €	0,08 €	0,04 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

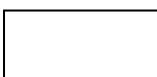
2.07 Fixation des tarifs relatifs à la régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 concernant la modification des tarifs relatifs à la régie de recettes et propose au Conseil Municipal de revoir ces tarifs pour l'année 2018 comme suit (cf. tableau ci-dessous) :

	tarifs
droit de place au ml	15 € le ml
forfait cirque	75 € / jour
matrice cadastrale	10 €
alambic	30 €
baudriers	10 €
forfait remise en état salle	100 €
droit de place du taxi	110 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.



2.08 Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 concernant la modification des tarifs de location de la salle des fêtes et propose au Conseil Municipal de revoir ces tarifs pour l'année 2018.

Il propose les tarifs suivants :

Pour les associations extérieures à Rosenau et les entreprises

<u>Type de manifestations</u>	<u>Salle complète maxi 400 personnes</u>	<u>Moyenne salle maxi 250 personnes</u>	<u>Petite salle maxi 150 personnes</u>
<u>Bal, spectacle, banquet</u> (ouvert au public)	1 400,00 €	900,00 €	700,00 €
<u>Assemblées Générales / Réunions</u>	450,00 €	350,00 €	300,00 €
<u>Fêtes de Noël - Fêtes</u>	900 € (entreprises du village) 1100 € (entreprises extérieures au village)	650 € (entreprises du village) 750 € (entreprises extérieures au village)	550 € (entreprises du village) 650 € (entreprises extérieures au village)

Caution : 500 € + 100 € de caution par clé.

Cuisine : 175 €/jour d'utilisation

Chauffage : 175 €/jour d'utilisation.

Location de la salle haute : 75 € / utilisation.

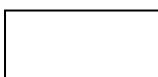
Location de la maison des associations : 75 € / utilisation

Location de la salle haute à l'année pour une association extérieure : 110 € (UNIVERSITE POPULAIRE)

Location de la salle des sports pour une saison pour une association ou entreprise extérieure : 15 €/ l'heure.

Pour les habitants de Rosenau :

<u>Type de manifestations</u>	<u>Salle complète maxi 400 personnes</u>	<u>Moyenne salle maxi 250 personnes</u>	<u>Petite salle maxi 150 personnes</u>
<u>Banquet, mariage, communion, baptême, anniversaires (privé)</u>	650 €	450 €	350 €



Caution : 500 € + 100 € de caution par clé.

Cuisine : 125 €/jour d'utilisation

Chauffage : 125 €/jour d'utilisation.

Location de la salle haute : 75 € / utilisation.

Location de la maison des associations : 75 € / utilisation.

Pour les associations de Rosenau :

<u>Type de manifestations</u>	<u>Salle complète</u> maxi 400 personnes	<u>Moyenne</u> salle maxi 250 personnes	<u>Petite salle</u> maxi 150 personnes
<u>Bal, spectacle, banquet</u> (ouvert au public)	700€	500€	400€
<u>Banquet</u> (privé)	550 €	400€	300€
<u>Théâtre</u>	250€	200€	150€
<u>Soirées « Loto »</u>	400€	300€	250€
<u>Soirées « Belote / Jass »</u>	250€	200€	150€
<u>Assemblées Générales /</u> <u>Réunions</u>	150€	125€	100€
<u>Salons / Expos</u> 1 jour d'installation + 1 week-end expo : - entrées payantes	900€	600€	400€
- entrées gratuites	450€	300€	200€

Caution : 500 € + 100 € de caution par clé.

Cuisine : 125 €/jour d'utilisation

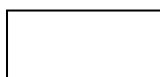
Chauffage : 125 €/jour d'utilisation.

1 manifestation gratuite par an

Location de la salle haute : 75 € / utilisation.

Location de la maison des associations : 75 € / utilisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),



APPROUVE la révision des tarifs de location du complexe culturel et sportif « L'Escale » telle qu'elle leur a été présentée,

PRECISE que ces tarifs entrent en vigueur à compter de ce jour sauf pour les locations dont la convention a été déjà signée.

POINT 3- URBANISME

3.01 Vente d'une parcelle rue du Soleil

Ce point est ajourné faute d'avoir reçu les éléments de numérotation de parcelle de la part du cadastre. Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal fixé au 21 12.

POINT 4- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

4.01 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI.

Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Dans sa réunion du 29 septembre 2017, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées.

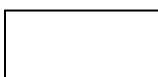
Dans ce rapport des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les aires d'accueil des gens de voyage (Saint-Louis et Huningue) et pour les zones d'activités économiques (Bartenheim, Blotzheim, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Village-Neuf, Schlierbach et Sierentz) pour un montant total de 175 814 € à déduire des Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La commune de ROSENAU n'est pas impactée par ces transferts de charges en 2017.

Le rapport de la CLECT du 29 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité par ses membres.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport d'évaluation des charges transférées du 29 septembre 2017 de la CLECT de Saint-Louis Agglomération joint en annexe,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT du 29 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité de ses membres,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 au moins des Conseil Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale du périmètre communautaire,

à (**14 voix POUR**) des membres présents ou représentés,

décide **D'APPROUVER** le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 29 septembre 2017 joint en annexe.

POINT 5- MOTION

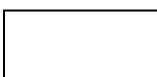
5.01 Motion pour la suspension des mesures concernant le logement social inscrites dans le projet de Loi de Finances 2018

La stratégie gouvernementale en matière de logement, déclinée dans le Projet de Loi de Finances 2018, comporte un certain nombre de dispositions, qui sont de nature à compromettre les efforts de nos collectivités (communes et EPCI) en faveur d'une politique de l'habitat solidaire et partenariale.

Derrière la baisse décrétée par l'Etat des Aides Personnalisées au Logement (APL) et compensée par une baisse imposée des loyers du parc public (de l'ordre de 60 euros par mois et par logement), ce sont les fondements même du modèle économique du logement social à la française qui sont visés. En effet, à cela viennent s'ajouter une réduction sensible des aides à la pierre et une orientation des dispositifs vers les communes considérées comme les plus tendues.

Le manque à recevoir qui en résulte pour les bailleurs sociaux va se traduire par un assèchement de leur capacité d'investissement avec pour corollaires :

- Une diminution, un report voire l'arrêt de leurs projets de construction,
- Une réduction de leurs programmes d'entretien et de réparation du parc existant, pouvant aller jusqu'à une interruption des projets de réhabilitation et de rénovation urbaine déjà engagés,
- Une dégradation de la situation financière des organismes pouvant mettre en jeu la viabilité de certains d'entre eux, avec comme possibles conséquences la disparition des plus fragiles au profit de fusion et l'entrée d'intérêts privés dans la gestion du logement social.



La combinaison de ces effets touchera également :

- les locataires du parc public dont les logements ne feront pas l'objet de travaux d'entretien ou d'amélioration. La qualité des services rendus notamment en matière de gestion de proximité pourrait en pâtir également,
- Les demandeurs d'un logement social, qui risquent d'avoir encore plus de difficultés à se loger dans le parc public si les projets de construction se raréfient et se concentrent dans les communes où la pression est la plus forte,
- Les entreprises du bâtiment, pourvoyeuses d'emplois ancrés dans le territoire, qui verront leur carnet de commande impactés par la baisse des chantiers et pourront être contraintes de revoir leurs effectifs à la baisse,
- Les promoteurs privés, qui auront plus de difficultés à s'associer à des bailleurs sociaux pour monter des opérations mixtes en réponse au quota des logements sociaux imposés dans les PLU,
- Les communes et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale : la dégradation de l'équilibre financier des bailleurs sociaux fait peser des risques réels sur les collectivités qui garantissent leurs prêts.

De plus, la baisse voire l'arrêt des projets de construction de logements sociaux rendra, pour les communes déficitaires au regard de l'article 55 de la loi SRU (Bartenheim, Blotzheim, Kembs, Village-Neuf, et prochainement Sierentz et Hégenheim), l'atteinte de leurs objectifs réglementaires infaisables. Ceci d'autant, que les bailleurs sont incités à vendre une partie de leur patrimoine, ce qui tendrait à une diminution du parc public.

Plus globalement, la mise en œuvre des orientations du programme Local de l'Habitat relatives au développement d'une offre de logements abordables/sociaux et à l'entretien du patrimoine bâti pour favoriser la lutte contre le logement indigne, insalubre et la précarité énergétique, sera sérieusement remise en question faute d'opérateurs et de moyens.

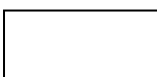
Conscients de la nécessité de redresser les comptes publics mais aussi soucieux des conséquences sociales et économiques lourdes que portent en germe les dispositions du Projet de Loi de Finances 2018 en matière de logement social, les élus de Saint-Louis Agglomération appelle le gouvernement à :

-suspendre la mise en œuvre de sa stratégie de logement,

-engager une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de redéfinir collectivement le cadre d'une politique du logement pérenne et adaptée aux réalités diverses des territoires et aux besoins des populations qui y vivent.

Ce dialogue doit s'inscrire dans une vision plus globale qu'une seule approche budgétaire. Il doit permettre une prise en compte des efforts accomplis par des acteurs de terrain, des particularités socio-économiques de certains territoires comme le secteur des Trois Frontières et favoriser la cohérence des dispositifs à l'échelle intercommunale (harmonisation du zonage 1/2/3 et assouplissement du Supplément de Loyer de Solidarité par exemple).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR)



APPROUVE en soutien aux communes voisines impactées cette motion pour la suspension des mesures concernant le logement social inscrites dans le projet de Loi de Finances 2018

POINT 6- RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016

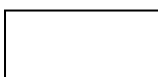
6.01 Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016, dont les principaux points sont les suivants :

- Un service qui dessert les 10 communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières,
- les missions du service sont : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements et installations privatives,
- le service est géré par un délégataire (VEOLIA) via un contrat de 12 ans valable jusqu'au 31 décembre 2024,
- la CA3F dispose de 11 agents, plusieurs véhicules et un parc informatique de 11 ordinateurs,
- les tâches sont assurées par VEOLIA pour certaines d'entre elles et les autres sont assurées par la CA3F,
- 64 branchements de particuliers ont coûté 332 813 € TTC en 2016,
- 1 422 vérifications d'installations privatives domestiques ont été réalisées en 2016 dont 10.46% de non conformes en 2016 (1.96% de NC à Rosenau),
- 63 tampons de regards ont été mis à niveau pour un montant de 25 103.18 € en 2016,
- 32 279 passages caméras ont été réalisés en 2016 dont 714 à Rosenau,
- la population desservie par ce service est de 54 004 habitants,
- 25 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées en 2016,
- 14 928 abonnés sont recensés sur l'ensemble des communes dont 834 à Rosenau,
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte est de 0.2330 €/m3 au 1^{er} janvier 2017,
- le prix du service assainissement au m3 reste stable, de l'ordre de 2.10 € TTC en 2016,
- l'indicateur de performance du service de l'assainissement se calcule par un taux de desserte global : il est de 98.8% en 2016,
- de nombreux travaux d'investissement ont eu lieu en 2016 dans les différentes communes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR)

PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2016 du Service public d'assainissement collectif.



POINT 7- RAPPORT RELATIF AU PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016

7.01 Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016, dont les principaux points sont les suivants :

- Le service existe depuis le 25 mars 2010,
- Il regroupe les 10 communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières,
- Les missions du service sont : le diagnostic des installations existantes, le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations, le contrôle de conception-réalisation des installations et l'étude de sol préalable à l'étude de conception d'une installation d'assainissement non collectif,
- Le service fonctionne avec 11 agents, 5 véhicules de service et un parc informatique de 11 ordinateurs.
- 4 contrôles ont été effectués en 2016,
- Ce service dessert 300 habitants environ,
- Les tarifs applicables au service varient de 80 à 120 € selon le contrôle effectué.
- L'indicateur de performance du service de l'assainissement non collectif permet d'évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.
- Pas d'investissements réalisés en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR)

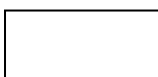
PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2016 du Service public d'assainissement non collectif.

POINT8- RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

8.01 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont les principaux points sont les suivants :

- + de 35 000 tonnes de déchets ont été collectés en 2016 dont 19 392 tonnes de déchets ménagers, 11 201 tonnes d'apport en déchetterie, 4 827 tonnes d'apports volontaires pour le verre et les matériaux recyclables,
- Les objectifs du Grenelle de l'environnement sont atteints puisque 59.5% des déchets sont compostés ou recyclés alors que la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55% de valorisation en 2020 et 65% en 2025.
- L'objectif du Programme Local de Prévention est une réduction de 7% des quantités



- de déchets ménagers et assimilés d'ici 2020, soit 40 kg/habitant en 5 ans,
- Le budget 2016 s'élève à 9 691 000 € dont 7 459 000 € en section de fonctionnement et 2 232 000 € en section d'investissement,
 - Le coût total de la collecte s'élève à 4 847 000 €/an soit 90 €/habitant,
 - Le coût d'exploitation des déchetteries s'élève à 26 €/habitant en 2016,
 - Le coût de la collecte et de traitement du verre et des matériaux recyclables, en apport volontaire et du carton des artisans-commerçants s'élève à 2 €/habitant en 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR)

PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2016 du Service public d'élimination des déchets.

POINT 9 - INFORMATIONS OFFICIELLES

9.01 Marché ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il détient selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

désignation du marché	entreprise attributaire	montant du marché HT
Marché ASSURANCES»	Lot 1: SMACL : dommages aux biens	5 011.66 €
	Lot 2: SMACL : responsabilités	2 625.72 €
	Lot 3 : SMACL : véhicules	1 887.68 €
	Lot 4: SMACL : protection fonctionnelle élus/agents	146.61 €

Vu l'article L 21 22-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR),

PREND ACTE des informations données ci-dessus.

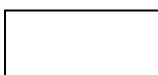
POINT 10- RAPPORT DES COMMISSIONS

10.01 : Commission Activité Economique et Développement Durable

Rien à signaler.

10.02 : Commission Sociale – Scolaire – Santé

La commission a travaillé aux préparatifs des fêtes de fin d'année, à la rentrée scolaire 2017/2018 et a participé aux deux conseils d'écoles des écoles maternelle et élémentaire.



10.03 : Commission Budget-Finances

La commission a travaillé sur les nouveaux tarifs 2018 que l'on vient de voter au Conseil Municipal et va commencer à réfléchir au BP 2018.

10.04 : Commission Travaux et Patrimoine

La commission s'est réunie le 13/11 : une visite des bâtiments a eu lieu (le troisième vestiaire avec les EPI dans les ateliers communaux, la sécurisation des ateliers, les travaux du parking, les futurs locaux de la Police Municipale).

Les travaux du parking ont démarré le 13 11 avec 15 jours de retard.

La zone 30 va être mise en place ainsi que les potelets sur le pont rue de Savigneux.

10.05 : Commission Communication et Evénementiels

La commission a travaillé sur le fil de l'An, et a participé à une réunion pour le site internet (24/10).

Mme LABAS s'est rendue à la commission tourisme. 30 personnes étaient présentes.

10.06 : Commission Cadre de Vie et Sécurité

Les tests écrits pour le recrutement du chef de poste ont eu lieu le 13/11.

Un test de rattrapage aura lieu le 23 11 pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer le 13/11.

Une relance de l'offre sur cap territorial va être lancée pour le poste de gardien.

La pose des caméras est en cours.

10.07 : Commission Aménagement et Urbanisme

RAS.

10.08 : Commission Animation et vie associative

La commission s'est réunie et a travaillé sur les manifestations de l'année (fête de la musique, fête tricolore, artistes locaux- petit village de Noël, téléthon...)

10.09 : COPIL Centre village

RAS.

10.10 Commission Jumelages

Istein était présent ce we pour les 225 ans du village. Ils nous ont offert le blason de leur commune. Les vœux à Istein sont calés le 01 01 2018 à 18h00.

Au niveau du Forez – RAS depuis les 20 ans de jumelage Savigneux-Essenbach.

Au niveau des Landes : un déplacement est prévu sur les marchés de Noël en Alsace, sous forme de visite guidée. Un nouveau comité a été élu au sein de l'association des Amis des Landes.

10.11 Commission Histoire et Langues Régionales

La commission a travaillé sur l'exposition des 225 ans du village.

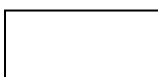
Mme LIEGEON remercie les membres de la commission, Florian pour la partie « conflits ».

10.12 Commission Communale des Impôts Directs

RAS.

10.13 : Commission Communale Consultative de la Chasse

RAS.



10.14 : Commission de Révision des Listes Electorales

Une date est à caler avant la fin de l'année, courant décembre.

POINT 11 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES

Sandrine POLLINA : elle s'est rendue à la commission Sports qui s'est tenue à Bartenheim. 5 axes vont être travaillés : un diagnostic interne/externe du service, une mise à jour de l'affichage règlementaire dans les salles de sports, des recrutements pour la piscine de Village-Neuf avec formation des intervenants, la mise en place de manifestations sportives, la promotion et la communication de ce qui se fait dans les différentes villes en terme d'activités sportives.

Nadine WOGENSTAHL : elle s'est rendue à la Commission Patrimoine à Saint-Louis : ont été évoquées les pistes cyclables.

Elle s'est rendue à la réunion du Centre de Soins : 11 infirmières y travaillent (we et nuits comprises). Elles ont fait 116 512 actes à ce jour.

Elle s'est rendue à la Commission de Mutualisation du Territoire : un questionnaire devrait être proposé aux communes. Il a été question des services de proximité et des circuits courts.

Sylviane SPINDLER-LIEGEON : elle s'est rendue à la Commission Communication : le travail a porté sur la sortie du magazine « Mieux Ensemble » à paraître pour la fin de l'année.

Elle s'est aussi rendue à la Commission des Affaires Transfrontalières : une présentation a été faite à propos de l'ETB, IBA BASEL, INFOBEST, AGGLO BASEL....

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion de la Commission Energie-Climat qu'il préside se réunira le 30 novembre prochain. Il en fera le compte-rendu lors du prochain CM.

POINT 12 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

Sylviane SPINDLER-LIEGEON : elle s'est rendue à une réunion de l'ETB où il a été question de la motion relative à l'aéroport.

POINT 13-CALENDRIER

30/11/2017 : Municipalité Elargie.

1-2-3/12/2017 : Petit village de Noël.

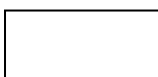
8-9/12 : Téléthon

10/12 : Repas des aînés.

14/12/2017 à 20h00 : Commissions Réunies.

18/12/2017 : Municipalité Elargie.

21/12/2017 à 2h00 : Conseil Municipal.



POINT 14-DIVERS

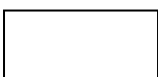
Denis RAMSTEIN : Pour la « fibre optique » : 3 opérateurs seront contactés après une première analyse des offres.

Nadine WOGENSTAHL : une réunion préparatoire au Petit village de Noël aura lieu le 21 11 2017 à 19h00.

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

////////////////////////////////

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 20 novembre 2017**

Ordre du jour :

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 10 2017

POINT 2- FINANCES

POINT 3- URBANISME

POINT 4- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES

POINT 5- MOTION

POINT6- RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016

POINT 7- RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016

POINT 8- RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES ECHETS

POINT 9- INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 10 - RAPPORT DES COMMISSIONS

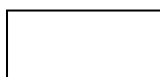
POINT 11 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
ALSACE TROIS FRONTIERES

POINT 12- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

POINT 13 - CALENDRIER

POINT 14- DIVERS

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LITZLER Thierry	Maire		
SPINDLER-LIEGEON Sylviane	1 ^{ère} Adjointe		
SPENLE Jean-Martin	2 ^e Adjoint		



SIGRIST-LABAS Cathie	3 ^e Adjointe		
RYEZ Gilles	4 ^e Adjoint		
WOGENSTAHL Nadine	5 ^e Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		
POLLINA Sandrine	2 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
RAMSTEIN Denis	3 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué		
GILLIG Angélique	4 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
VIELLARD Agnès	Conseillère Municipale		
URFFER Florian	Conseiller Municipal		
GLAENTZLIN Juliette	Conseillère Municipale		
SCHNEEMANN Ronald	Conseiller Municipal		
SALLES Vianney	Conseiller Municipal		

